

Contribution au rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme à paraître en 2022 sur les administrations locales et les droits humains

Cadre juridique : lois et règlements régissant la protection des droits de l'Homme, avec un focus sur l'égalité et la non-discrimination des personnes vulnérables et marginalisées

La Ville de Paris, comme toutes les collectivités territoriales françaises, est soumise au droit national français et aux obligations internationales de la France en matière de droits de l'Homme.

Le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme était adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, au palais de Chaillot, à Paris. Plus de 70 ans après, ce texte majeur, qui énonce les droits fondamentaux de l'individu, leur reconnaissance et leur respect par la loi, demeure le point de référence en matière de droits humains, un idéal et un combat sans cesse renouvelé. C'est donc à Paris qu'a vu le jour le texte fondateur, qui énonce dès le 1^{er} article de son préambule : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». Et Paris, ville des Lumières et théâtre de la Révolution française, conserve son aura de « capitale des droits de l'Homme » encore aujourd'hui.

La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est loin d'être le seul écrit auquel se réfère la Ville de Paris en matière de droits humains. Deux textes tout aussi fondateurs l'avaient précédée : la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946. Ont suivi la Convention européenne des droits de l'homme (1950), la Constitution de 1958 actuellement en vigueur (dont le Préambule renvoie aux textes précédents), et de nombreux autres textes européens ou internationaux de portée générale (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000) ou plus spécifique (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (New York, 1979).

Ces droits fondamentaux imprègnent les décisions qui sont prises à Paris, entité locale spécifique qui cumule les compétences d'une commune et d'un département. À Paris, où défile le monde et vivent plus de 2 millions de personnes, 53 000 agents municipaux (dont 55,8 % de femmes) s'emploient à faire de la ville un espace plus durable, plus égalitaire et plus inclusif, suivant les orientations prises par le Conseil de Paris, assemblée délibérante de 163 conseillers dirigée par la Maire de Paris. Et si les droits humains ont longtemps été l'apanage des États, les faire respecter est de la responsabilité de chacun ; or les villes françaises, prises dans un mouvement de décentralisation depuis 40 ans, et Paris en particulier, dont le rayonnement lui vaut d'être de plus en plus sollicitée sur les droits humains, ont désormais un rôle de premier plan en la matière, rôle qu'elles assument avec les moyens dont elles disposent.

Ainsi Paris agit, dans tous ses champs de compétences, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables et/ou marginalisées – enfants (et notamment mineurs non-accompagnés), femmes, personnes LGBTQI+, réfugiés, personnes sans-abris, personnes âgées, en situation de handicap ou précaires – qui sont les plus exposées aux discriminations.

État des lieux des politiques menées en matière d'égalité et de non-discrimination des personnes vulnérables et marginalisées

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée à garantir, conforter et promouvoir l'inclusion et la diversité dans toutes ses actions : pour les usagers, les habitants mais aussi les agents de la Ville. L'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations – notamment celles

énoncées par l'article 19 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et fondées sur l'âge, le handicap, la religion ou les convictions, l'origine, le sexe ou l'orientation sexuelle – sont au cœur des politiques publiques de la Ville, déclinées en plans qui font l'objet d'un suivi régulier. L'ensemble de ces plans sont regroupés dans une démarche générale : « le Paris de l'Égalité ».

Initiatives dédiées à l'égalité et à l'inclusion

Depuis 2015, le service municipal dédié à l'Égalité, à l'Intégration des personnes d'origine étrangère et à l'Inclusion coordonne le déploiement de ces plans dans chaque direction de la Ville, qui s'est par ailleurs dotée d'outils montrant sa volonté de mieux appréhender les phénomènes d'exclusion et de discrimination. Deux observatoires ont notamment été créés : [l'un sur les violences faites aux femmes \(2016\)](#), qui a élaboré plusieurs outils à visée pédagogique, comme le « Violentomètre »¹, et [l'autre dédié aux personnes LGBTQ+ \(2019\)](#). Il existe aussi un [observatoire parisien de la laïcité](#), présidé par un conseiller d'État et dont l'objectif est de permettre l'élaboration de recommandations conciliant le respect des libertés fondamentales [et notamment la liberté de croyance] et la nécessité de mettre en œuvre les principes de la laïcité tels que définis et encadrés par la Constitution et les lois françaises. La Ville de Paris organise par ailleurs régulièrement des actions de sensibilisation et de mobilisation sur ces sujets, comme [la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme](#), autour du 21 mars, et la semaine parisienne de lutte contre les discriminations, qui a lieu en octobre, réunissant acteurs publics, associatifs et citoyens autour d'évènements de natures diverses. Les journées du 8 mars (droits des femmes) et du 25 novembre (lutte contre les violences sexistes) donnent également lieu à des manifestations sur la place des femmes dans la société. Enfin, des campagnes plus ciblées sont régulièrement organisées, sur la base de critères complémentaires à ceux de l'Union européenne (critères formulés dans le TFUE), comme l'apparence physique ; une manifestation contre la grossophobie s'est ainsi tenue en février 2019. Plusieurs grands projets viennent compléter ce dispositif : un guide « Genre et Espace public » donne des recommandations méthodologiques pour que les aménagements publics permettent un véritable partage de la Ville ; une démarche de budgétisation sensible au genre a été enclenchée afin d'évaluer la part du budget consacré aux femmes ; le rapport sur la promesse républicaine (2022) propose 60 mesures pour mieux lutter contre les discriminations.

Le plan « Paris pour l'égalité »

Présenté en Conseil de Paris en octobre 2021, [le plan « Paris pour l'égalité »](#) entend structurer et mettre en cohérence les actions à développer, tout en permettant leur évaluation. Il se décline en trois axes – égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prise en compte du handicap – et cible autant les habitants que les agents de la collectivité et les usagers des équipements et services municipaux. Cette double entrée thèmes/publics permet une déclinaison en objectifs, actions concrètes et indicateurs de suivi, pour une mise en œuvre optimale. Toutes les initiatives menées par l'administration parisienne en ces trois domaines ont vocation à intégrer le plan « Paris pour l'Égalité », qui constitue la démarche globale adoptée à Paris.

Mesurer l'impact des initiatives menées

L'ensemble des initiatives menées sont évaluées. Le plan « Paris pour l'Égalité » fait chaque année l'objet d'une présentation et d'un débat en Conseil de Paris. La ville publie par ailleurs chaque année son bilan social, qui fait apparaître les avancées en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Une analyse du budget global dédiée à l'égalité femmes-hommes, au handicap ou

¹ Petite réglette visant à sensibiliser aux violences conjugales, traduite dans une dizaine de langues et déjà diffusée à plus de 120 000 exemplaires

aux quartiers populaires est aussi publiée annuellement, et sera bientôt complétée par le budget sensible au genre.

L'usage qui est fait des dispositifs mis en place par la Ville est aussi mesuré. Les points d'accès aux droits affichent une fréquentation importante : ils ont accueilli plus de 15 000 personnes en 2020, dont un tiers demandait des renseignements sur les thématiques particulières du droit des étrangers et de l'accès à la nationalité. Les consultations juridiques y sont assurées par des professionnels qui accompagnent les publics dans leurs démarches juridiques et les orientent vers le service approprié pour faire valoir leurs droits, gratuitement.

Chaque public ciblé a bénéficié d'un ensemble d'initiatives spécifiques. Les efforts réalisés par la Ville en matière de handicap ont montré des résultats encourageants : 30 % des logements sociaux et 58 % des équipements parisiens sont désormais accessibles. S'agissant des couples de même sexe, la Ville a déployé de vastes campagnes d'information et d'accompagnement sur le « mariage pour tous » ; ainsi, en 2021, près de 6 000 mariages pour les personnes de même sexe ont été célébrés en mairie. S'agissant des personnes âgées d'origine étrangère, la fréquentation des cafés solidaires et inclusifs a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 300 usagers en 2004 à 6 500 en 2021. Deux guides sur la place du genre dans l'espace public ont été conçus en 2016 puis 2021 ; ce dernier a reçu un prix Territoria, qui distingue les réalisations innovantes, exemplaires et transposables des administrations locales. Un chapitre sur les « marches exploratoires » explique notamment comment associer les femmes au réaménagement de l'espace public, pour leur assurer une meilleure sécurité et rétablir l'égalité de genre dans le partage de la ville. Dans une visée plus large, la Mairie de Paris s'est récemment dotée d'une police municipale qui se veut exemplaire tant dans son recrutement que dans sa formation, et ce afin de favoriser un climat de confiance envers les institutions, notamment chez les femmes et les jeunes des quartiers, populations peu représentées jusqu'ici. Cette police municipale dispose de son propre comité d'éthique, présidé par l'ancien Défenseur des droits, Jacques Toubon.

Faire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 un levier d'intégration, d'inclusion et de diversité

La Maire de Paris a fait de l'égalité et de la lutte contre les discriminations une priorité de son action. Les événements qui jalonnent la vie parisienne sont autant d'occasion de répondre aux objectifs que la Ville s'est fixés en la matière. L'exemple le plus emblématique est celui des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui se dérouleront dans la capitale et en Seine-Saint-Denis. Dès l'origine, l'évènement a été pensé comme un catalyseur de politiques et de pratiques porteuses de progrès et de sens, autrement dit comme un moyen d'aller plus vite et plus loin partout où les citoyens souhaitent des avancées concrètes. Ces Jeux seront notamment l'occasion de développer la pratique sportive féminine, source d'émancipation et d'épanouissement pour les jeunes filles et les femmes. Les leviers identifiés par l'appel à projets « Paris sportives » visent à soutenir les projets associatifs et sportifs favorisant la pratique sportive féminine dans l'espace public sur les terrains en accès libre ; deux disciplines sont privilégiées : le basketball et le football, car ce sont les sports majoritairement pratiqués sur ces terrains. La Ville de Paris et le comité d'organisation des Jeux « Paris 2024 » cofinancent ce dispositif (budget de 100 000 euros) avec l'idée de construire un héritage des Jeux qui réponde aux valeurs affichées (parité et mixité notamment). Les JOP 2024 mobiliseront par ailleurs 150 000 emplois dans tous les secteurs en tension dédiés aux personnes les plus éloignées du travail et aux personnes habitant les quartiers populaires. L'ambition de la Ville de Paris est de faire émerger une génération de Parisiens ouverts sur le monde, grâce au sport et aux valeurs olympiques. Plus qu'une discipline, le sport apparaît désormais comme un levier d'intégration, d'inclusion, de diversité et de réussite.

Des efforts reconnus en matière de gestion des ressources humaines

La Ville de Paris, après un audit approfondi réalisé auprès de l'ensemble de ses directions et ayant associé les organisations syndicales, s'est vue récompensée d'un double label Diversité & Égalité² professionnelle, qui distingue la démarche globale suivie pour parvenir à une égalité réelle entre les agents, quels que soient leur genre, leur âge, leurs origines, leurs convictions ou leur état de santé. L'examen a porté tant sur les actions mises en œuvre en faveur des agents que sur celles déployées en faveur du public. La conservation de ce label est subordonnée à des réévaluations périodiques des procédures de gestion des ressources humaines (recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, etc.). Le bilan social de la Ville comprend, depuis 2019, un nouveau chapitre « inclusion » qui présente une analyse des données sociales et de leur évolution, incluant un certain nombre d'indicateurs relatifs aux discriminations.

Principes régissant l'action de Paris en matière d'égalité et de non-discrimination

L'action de la Ville de Paris, outre le fait qu'elle s'emploie à conjuguer humanisme et pragmatisme, repose sur des principes qui ont fait leurs preuves et gagnent à être partagés. Parmi ces principes, l'association des publics ciblés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives ; l'appui aux acteurs concernés ; le travail en réseau avec les autres villes engagées.

Associer les publics ciblés

Des mécanismes participatifs ont été développés par la Ville de Paris pour associer les Parisiennes et les Parisiens aux décisions municipales, le dernier créé étant [l'Assemblée citoyenne](#), dont les membres sont désignés pour un mandat d'un an. Des conseils citoyens existent dans les quartiers prioritaires, en complément des conseils de quartier mis en place dans chaque arrondissement, pour représenter les populations rencontrant des difficultés sociales et/ou exposées aux discriminations.

Le [Conseil parisien de la Jeunesse](#), instance créée en 2003 et composée de 100 jeunes renouvelés tous les deux ans, est chaque année consulté sur des sujets qui sont au cœur de l'action municipale ; il a récemment été saisi par la Maire pour participer à l'organisation de la Conférence mondiale des publics jeunes LGBTQI+, qui se tiendra à Paris du 16 au 19 mai 2022.

Le [Conseil parisien des associations](#), qui s'est réuni pour la première fois le 1^{er} décembre 2021, témoigne quant à lui de la vitalité du secteur associatif parisien ; un secteur très soutenu par la Ville : en 2019, plus de 8 000 associations ont bénéficié des services des 16 Maisons de la Vie Associative et Citoyenne réparties sur l'ensemble du territoire parisien ; plus de 3 500 associations ont déposé une demande de subvention, et 2 700 d'entre elles ont obtenu un soutien financier de la part de la Ville.

En 2018, le projet INCLUDE a créé [le Conseil parisien des Européens](#) : consultatif, il est ouvert à tout citoyen ayant la citoyenneté européenne et revendiquant un lien fort avec Paris. Ses 61 membres éclairent l'exécutif dans ses décisions concernant des sujets tels que la vie associative européenne et internationale, l'accueil des étrangers européens, le tourisme, les relations internationales de la Ville de Paris, etc.

Il existe enfin un [schéma parisien en direction des seniors](#) (2017-2021) et une stratégie parisienne du handicap (2022-2027), dont l'élaboration et l'application associent étroitement les publics ciblés.

Appuyer les acteurs concernés

² Labellisation Alliance délivrée par l'organisme indépendant AFNOR

La Ville de Paris s'emploie à soutenir celles et ceux qui sont en première ligne dans la prise en charge des discriminations. Le lancement, en 2016, du [Réseau parisien de repérage des discriminations](#) (RéPaRe) partait du constat collectif d'un manque d'appréhension des actes discriminatoires, à Paris et au-delà. Le RéPaRe, réseau informel, s'est donné pour objectifs d'informer les professionnels et bénévoles associatifs, de les aider à repérer et à qualifier les situations de discrimination, et ainsi favoriser la prise en charge des victimes. Le RéPaRe repose sur des relais territoriaux, dont deux sont situés en géographie prioritaire (quartiers de la ville cumulant les difficultés). À travers les fiches de signalement mises à disposition, les personnes victimes de discrimination(s) peuvent demander une assistance juridique. Le RéPaRe se donne par ailleurs les moyens de recenser les discriminations repérées par les participants au réseau. Depuis 2016, 142 ont été transmis, et ce dispositif doit être déployé sur l'ensemble du territoire parisien.

Des formations allant de la sensibilisation à l'appréhension de situations spécifiques ont par ailleurs été mises en place pour permettre l'identification et le traitement des situations de discriminations par les personnels de la Ville. Un cycle dédié au LGBT-phobies pourrait voir le jour prochainement, qui traitera des questions de transidentité et des publics spécifiques que constituent les mineurs et les migrants.

Travailler en réseau avec les villes engagées

Les villes sont bien souvent l'interface entre les citoyens et leurs droits. Misant sur la proximité, Paris a entrepris sa mue en « ville du quart d'heure », accessible et pourvoyeuse de solutions qu'elle s'emploie à partager avec ses semblables, au niveau national, européen et international. En ce sens, les réseaux de villes revêtent une importance capitale ; la Ville de Paris fait ainsi partie de réseaux soutenant le prix des capitales européennes de l'inclusion et de la diversité, comme « Equal Cities », programme financé par l'Organisation Internationale pour les Migrations, dont l'objectif est de créer des outils à destination des professionnels prenant en charge des personnes migrantes victimes de violences. La Ville de Paris fait aussi partie du « Rainbow Cities Network » et de l'Intercultural Cities, créés en 2008 par le Conseil de l'Europe pour encourager l'intégration des personnes LGBTQI+ et migrantes à leur société d'accueil. La Ville de Paris participe également au programme CONNECTION (CONNEcting Towards Integration actiON) qui consiste à développer l'apprentissage mutuel et les échanges de bonnes pratiques sur la façon de concevoir et de mener des politiques d'intégration des migrants.

Forte de ces principes, et de la conviction profondément ancrée qu'une ville plus juste est possible, Paris prend sa part lorsqu'il s'agit de rétablir l'égalité et protéger celles et ceux qui sont victimes ou menacés d'atteintes à leurs droits. Elle s'appuie pour cela sur un socle de textes universellement reconnus, et peut compter sur un tissu d'acteurs engagés, dans les associations, les ONG et jusque dans les services de la Ville, où une culture de l'égalité se diffuse à la faveur de l'action volontariste d'une Maire, Anne Hidalgo, convaincue qu'il ne peut en être autrement.